UPLINE CASH

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

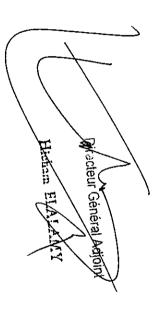
NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/OID./2014.. en date du ..31./OT./2014





ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a MANAGEMENT, sis à 37 Bd / qu'elle contient. Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame été préparée par a société de gestion UPLINE CAPITAL

Mounya DINAR Directeur Général

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT 37, Bd. Abdellatif Ben kaddour



AVERTISSEMENT

d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information. de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence



I CARACTERISTIQUES GENERALES

Dénomination sociale : FCP UPLINE CASH

Nature juridique: Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 00000 36014

Date et référence de l'agrément : le 19/06/2013 sous la référence AG/OP/024/2013

Date de création: 08/12/1998

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie : 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine: 10.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Gestion représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de

Directeur Général

Etablissement de gestion délégataire: Upline Capital Management représentée par Madame Mounya

DINAR en sa qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur: Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Nawfal AMAR en sa qualité d'Associé Commissaire aux comptes : La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: le fonds est un OPCVM « Monétaire ».

La sensibilité sera en permanence Inférieure ou égale à 0,5

Indice de référence : 60% TMP + 40% MBI CT

Objectif de gestion : L'objectif du FCP est de procurer aux porteurs de parts un placement à court terme rentable, liquide et sécurisant.

Stratégie d'investissement : Le fonds est un OPCVM « Monétaire »

"Monétaires" créances représentatives des opérations de pension qu'il effectuera en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inferieure à un an, tout Dans cette optique, le FCP investira son actif à hauteur de 50% au moins, hors titres d'OPCVM "Monétaires" créances représentatives des opérations de nension mille effectuere en tent en considerations. en respectant la réglementation en vigueur.

placement en devises le fonds pourra consacrer au maximum 10% à l'étranger, dans les limites, règles de son actif net à des opérations de et conditions de la réglementation en

Durée de placement recommandée : 1 mois

Souscripteurs concernés: Personnes physiques et morales résidentes et non résidentes

III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: 28/12/1998



cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant. Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée quotidiennement. En

siège social de l'Etablissement de gestion ainsi que dans le réseau distributeur. Elle est aussi publiée Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au hebdomadairement dans un journal d'annonces légales

ceux prévus dans la circulaire du CDVM. Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques à

Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 10 heures au plus tard et sont exécutées sur la

Affectation des résultats : Capitalisation

Comptabilisation des coupons: les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts. Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213

IV - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT de la valeur liquidative

Commission de rachat maximale : Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT de la valeur

Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

Frais de gestion:

faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- Frais de publication: 20.000 Dhs;
- Commission CDVM: 0,025% HT;
- $\widehat{\mathfrak{L}}$ Commission dépositaire : 0,05% HT;
- Maroclear (commission de gestion du compte émission): 4.000 Dhs;
- Maroclear (droit d'admission):



- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;
 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.

Prestation d'Upline Gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)
Prestation d'Upline Capital Management (en vertu de la convention de délégation de gestion) : 95% *
[FDG- (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)]